Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260702-2026_07_04-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-07-04-Utilisation de la salle polyvalente par les habitants de Questembert – approbation de la convention avec la commune de Questembert

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Questembert a sollicité la commune de Limerzel afin de permettre à ses habitants de bénéficier de la location de la salle polyvalente de Limerzel dans les mêmes conditions tarifaires que les habitants de la commune.
À cette fin, une convention a été établie entre la commune de Limerzel et la commune de Questembert. Celle-ci prévoit notamment que les habitants de Questembert bénéficieront des tarifs applicables aux habitants de Limerzel pour la location de la salle polyvalente.
La convention prendra effet à compter du 1er septembre 2026.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention entre la commune de Limerzel et la commune de Questembert ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention relative à l'utilisation de la salle polyvalente de Limerzel par les habitants de Questembert ;
- de fixer la date d'entrée en vigueur de cette convention au 1er septembre 2026 pour une durée d'un an ;
- d'appliquer aux habitants de Questembert les tarifs de location de la salle polyvalente réservés aux habitants de Limerzel, conformément aux dispositions de la convention ; Le reste à charge sera supporté par la Mairie de Questembert.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 03 juillet 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

